

CODE D'HONNEUR

QUELQUES CONSEILS AVANT DE FAIRE UN DON

Presque chaque semaine, vous trouvez des appels de dons d'organisations d'utilité publique dans votre boîte aux lettres. À qui peut-on faire confiance? À qui donner? Voici quelques points de repères:

- Ne vous laissez jamais forcer la main pour faire un don. C'est à vous de décider si, quand, à qui et combien vous voulez donner.
- Demandez-vous pour qui «votre cœur bat». Voulez-vous plutôt soutenir des projets en Suisse ou dans le tiers-monde, des handicapés ou des gens souffrant de la famine? L'orientation chrétienne d'une organisation est-elle importante pour vous?
- Faites le tri! Lorsque l'on donne régulièrement, il vaut mieux soutenir une organisation soigneusement choisie par des dons un peu plus importants que se disperser. On évite ainsi des frais administratifs.
- Exigez des informations précises. On devrait toujours pouvoir demander un rapport annuel, les comptes annuels, le bilan, une description de projet précise. Toute organisation sérieuse doit pouvoir répondre à vos questions.



- Si vous n'avez ni la possibilité, ni le temps de vous renseigner sur une organisation et ses projets, le logo du Code d'honneur (pour les organisations chrétiennes) ou celui de la ZEW0 vous seront utiles. Si un de ces logos figure sur un bulletin de versement ou sur des prospectus, l'organisation mérite votre confiance, car un organe de contrôle vérifie régulièrement l'utilisation scrupuleuse des dons qu'elle reçoit.
- Faites remarquer aux organisations qui ne le posséderaient pas que le label de qualité manque. Qu'une association soit dirigée par des bénévoles n'est pas une garantie de la bonne utilisation des dons. Ce sont l'expérience et la compétence des collaborateurs d'une organisation qui sont déterminants pour une aide durable.
- Vous recevez un appel de dons par la poste, que vous n'avez pas désiré. Il vous touche émotionnellement: un appel avec des photos bouleversantes, une lettre manuscrite personnalisée ou une lettre avec un cadeau en annexe. Ne vous sentez pas, à cause de cela ou d'un sentiment de culpabilité, obligé de faire un don. Vérifiez à qui vous donnez! Ceci est aussi valable pour les collectes à la porte ou dans la rue.

Le secrétariat du Code d'honneur est volontiers à disposition pour tout renseignement. La liste des oeuvres affiliées se trouve sous www.codedhonneur.ch.

Le label de qualité est accordé d'année en année aux organisations chrétiennes qui ont signé le Code d'honneur. Les signataires s'engagent à donner des informations claires sur leur activité et l'utilisation des dons, et acceptent que leur comptabilité soit contrôlée. Les organisations qui ont ce logo méritent d'autant plus votre considération. L'Alliance Évangélique Suisse (SEA-RES) a lancé le label de qualité du Code d'honneur pour les organisations chrétiennes en 1990, et complète ainsi le service de la ZEW0.